



FINALE
DEPARTEMENTALE
DU
CHALLENGE DE LA
QUALITE

Dimanche 2 Avril 2023
AUBAGNE



2. HORAIRES

08 h 00	Accueil et retrait des dossards
08 h 50	Rassemblement des équipes - Mise en place
09 h 00	Cérémonie d'ouverture – Levée des couleurs
09 h 15	Ouverture de la chambre d'appel
09 h 30	Début des épreuves
12 h 00	Restauration
13 h 30	Reprise des épreuves
16 h 00	Relais 4 X 400 m (inscription sur place le 2 avril 2023)
16 h 30	Remise des prix collectifs et verre de l'amitié (la remise des prix individuels se fera au fil de la journée environ 1/2h après la fin de l'épreuve)

Aucune inscription ne sera possible le jour même.

GRIMPER DE CORDE		SAUT EN HAUTEUR		LANCER DE POIDS	
09H30	Minimes F	09H30	Minimes F	09H30	Minimes F
10H00	Minimes M	10H00	Cadettes – Juniors F	10H00	Cadettes
10H30	Cadettes	10H30	Minimes M	10H30	Cadets
11H00	Cadets	11H30	Séniors F – Masters F	11H00	Juniors F / Séniors F / Masters F
11H30	Juniors F	14h00	Cadets - Juniors M	11H30	Masters M
13H30	Juniors M	15h00	Séniors M / Masters M	13H30	Séniors M
14H00	Séniors F / Masters F			14H00	Minimes M
14H30	Séniors M			15H00	Juniors M
15h00	Masters M				
PSSP		VITESSE		½ FOND	
09H30	Minimes F	09H30	Séries Minimes F - M Séries Cadettes - Cadets	14h00	Minimes F – 500m
10H00	Minimes M			14h15	Minimes G – 500m
11H15	Cadettes	10H00	Séries Juniors F - M Séries Masters F - M Séries Séniors F - M	14h30	Cadettes – 800m
12H00	Cadets			14h45	Cadets – 800m
14H00	Juniors F / Masters F / Séniors F			15h00	Juniors F - Séniors F Masters F
14H30	Juniors M	11H30	Finales : Minimes F – M Cadettes - Cadets Juniors F - M Séries Masters F - M Séries Séniors F - M	15h30	Juniors M - Séniors M Masters M
15H00	Masters M				
15H30	Séniors M				
Ce programme est susceptible d'être modifié par les organisateurs.					
Chaque athlète est tenu de se présenter à la chambre d'appel 30 minutes avant l'épreuve. Elle fermera 15 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve					
La remise des récompenses individuelles se fera au fil de l'eau, une demi-heure après la fin de chaque épreuve.					

3. EPREUVES

Les épreuves athlétiques auront lieu à l'extérieur :

- ✚ Le demi-fond est réalisé sur une piste de 400 mètres ;
- ✚ La vitesse se déroulera sur 8 couloirs ;
- ✚ Le Parcours Sportif aura lieu sur un terrain en pelouse ;
- ✚ Le grimper de corde pourra se dérouler à l'intérieur selon la météo.

4. INSCRIPTIONS et FRAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement :

- Soit par le lien suivant :
<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=v1t4uufr9E-zMwdsx2q7fzHsbJDGeYBEmqcaHIgCuuRURVc2R1FFMTNLV0o2QIVCV0c1NkMyVFBKOS4u>
- Soit en scannant le QR-code ci-dessous :



Les frais d'inscriptions sont de :

- 3 euros par personne pour les JSP
- 5 euros par personne pour les SP

Les organisateurs proposent une restauration sur place. Le repas est à réserver lors de l'inscription, le coût du repas est de 10 euros par personne.

L'ensemble des frais d'inscription et de restauration sont à régler de préférence par anticipation par virement bancaire (coordonnées ci-dessous), en précisant « challenge de la qualité CS XYZ » :

LCL		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
TITULAIRE DU COMPTE : ENTRAIDE DES SAPEURS POMPIERS D AUBAGNE			
IBAN : FR81 3000 2028 1700 0007 1645 W33			
BIC : CRLYFRPP			
BANQUE	INDICATIF	NUMERO DE COMPTE	CLEF
30002	02817	0000071645W	33
DOMICILIATION : CL LA CIOTAT (02817)			

***La date limite d'inscription est fixée au vendredi
24 mars 2023***

Aucune inscription ne sera possible après cette date.

Remise des dossards et tee-shirts :
Le dimanche 2 avril sur le site de
la compétition de 08h00 à 09h00

Les dossards seront remis uniquement aux représentants des CIS ou des Sections JSP qui devront impérativement se présenter avec :

- ✚ les dossiers complets afin de pouvoir contrôler les dossards qui leur seront donnés ;
- ✚ Le paiement de 5 euros par inscription individuelle (3 € par JSP) et de 10 euros par repas, règlement par carte bancaire ou chèque à l'ordre de : **Entraide des Sapeurs-Pompiers d'Aubagne**

5. REGLEMENT

Le règlement en vigueur est celui mis en place par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

ARTICLE 1 :

Le challenge de la qualité et le parcours sportif sapeur-pompier sont organisés sous l'égide et la responsabilité de la Direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, en étroite collaboration avec l'union départementale et le centre de secours d'Aubagne

ARTICLE 2 :

Le challenge de la qualité et le parcours sportif sapeur-pompier départemental sont ouverts à tous les sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers inscrits au corps départemental depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve.

Le jury des épreuves sera présidé par le monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône ou son représentant, assisté par deux membres de la commission départementale des activités physiques et sportives (APS).

ARTICLE 3 :

Les catégories sont définies par rapport aux tableaux de la fédération française d'athlétisme, en fonction des années de naissance des athlètes, le jour de l'épreuve.

TABLEAU DES CATEGORIES D'AGES POUR L'ANNEE 2023
--

Masters	HOMMES	de 1983 et avant
Seniors/espoirs	HOMMES	de 1984 à 2003
Juniors	HOMMES	de 2004 à 2005
Cadets	HOMMES	de 2006 à 2007
Minimes	HOMMES	de 2008 à 2009
Masters	FEMMES	de 1983 et avant
Séniors/espoirs	FEMMES	de 1984 à 2003
Juniors	FILLES	de 2004 à 2005
Cadettes	FILLES	de 2006 à 2007
Minimes	FILLES	de 2008 à 2009

Pourrons se qualifier pour le challenge régional, et ce dans chaque catégorie :

-  les 4 premiers du PSSP départemental ;
-  Le premier de chaque épreuve athlétique départemental.

A l'issue du challenge régional, ils représenteront la Zone Sud Est Méditerranée à la FINAT 2023 s'ils terminent :

-  Dans les 4 premiers du PSSP régional ;
-  Le premier de chaque épreuve athlétique régional.

La finale du challenge de la Qualité Régionale se déroulera le **samedi 13 mai 2023** à NARBONNE (Aude).



FICHE FINANCIERE - 2023

Centre de secours ou Service :

Responsable désigné:

Nombre de concurrents adultes :	x 5 euros	=.....
Nombre de JSP :	x 3 euros	=.....
Nombre de repas :	x 10 euros	=.....
Total		=.....

Je soussigné (1)....., chef de centre, certifie que les agents inscrits au challenge de la qualité sont à jour de la visite médicale annuelle et sont inscrits sur les registres de ma structure d'appartenance, ou retraités de cette dernière.

(1)Nom, grade et fonction

Date, Signature.

Fiche à renvoyer à : admin@entraide-sp.fr et ggerbal@sdis13.fr
Chèque à l'ordre de : Entraide des Sapeurs-Pompiers d'Aubagne